



Suivi de la situation sécuritaire lors des dernières manifestations au Sénégal

Localité : Dakar, Ziguinchor, Thiès
Problème : Manifestations violentes
Date : Du 03 au 09 mars 2021



| PROFIL DU SENEGAL | LES PARTIES PRENANTES CRITIQUES | DESCRIPTION DE L'INCIDENT |
|---|--|--|
| <p>Population : Selon les données de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), la population du Sénégal est estimée à 16 209 125 d'habitants¹.</p> <p>Géographie : Le Sénégal est un pays d'Afrique de l'Ouest. Il est bordé par l'océan Atlantique à l'Ouest, la Mauritanie au Nord, le Mali à l'Est, la Guinée et la Guinée Bissau au Sud.</p> <p>Groupes ethniques : Le Sénégal est composé d'une mosaïque d'ethnies dont les wolofs (43,3%), les Halpulaar (23,8%), les sérères (14,7%), les diola (3,7%) etc. réparties dans le pays.</p> <p>Economie : L'économie du Sénégal repose principalement sur l'agriculture, l'élevage, le coton, l'artisanat, la pêche, etc. l'industrie commence à émerger avec la découverte de gisement minier, gazier et pétrolier.</p> <p>Religion : Trois (3) religions essentiellement composent le Sénégal (les Musulmans, les Chrétiens et les animistes).</p> | <p>Les acteurs primaires : La plaignante, l'accusé, les proches des concernés, les partisans de l'accusé et les forces de sécurité (la police et la gendarmerie).</p> <p>Les Personnes secondaires : La population des zones touchées et du pays tout entier, les investisseurs internes et externes, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, le Ministère de la justice, Les étrangers vivant dans les pays et les institutions privées, publiques et internationales présentes dans le pays.</p> <p>Les acteurs intéressés : La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Africaine (UA), l'Organisation des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Sahel (UNOWAS), les partenaires techniques et financiers du Sénégal, etc.</p> | <p>Au cours du mois de mars 2021, de récents événements violents ont secoué le pays causant ainsi des pertes en vies humaines, des blessés et des destructions de biens publics et privés. Ce sont les pires émeutes que le pays a connues depuis des années.</p> <p>À l'origine de ces troubles, dans la nuit du 02 au 03 février 2021, Mme Adjil Sarr, une jeune femme 20 ans, masseuse au salon « Sweet beauté spa » à Sacré Cœur III (Dakar), a accusé M. Ousmane Sonko, député et président du parti « PASTEF-LES PATRIOTES », de « <i>viols et menaces de mort</i> » à quatre (4) occasions, la dernière datant de ladite nuit.</p> <p>Convoqué le 08 février 2021 par la section de recherches de la gendarmerie nationale pour être entendu, M. Ousmane Sonko n'a pas répondu à la convocation au nom de son immunité parlementaire. Il a multiplié les sorties médiatiques pour démentir cette accusation.</p> <p>Le 26 février 2021, l'immunité parlementaire de M. Ousmane Sonko a été levée à une large majorité, lors d'un vote boycotté par l'opposition.</p> <p>Le 03 mars 2021, alors que le convoi de M. Ousmane Sonko se rendait au tribunal accompagné d'une très grande foule, les forces de sécurité ont dispersé la foule et immobilisé le convoi avant de mettre aux arrêts et en garde à vue M. Ousmane Sonko pour « <i>troubles à l'ordre public</i> » et « <i>participation à une manifestation non autorisée</i> ». La veille, une vingtaine de députés de l'opposition a saisi le Conseil constitutionnel pour annuler la levée de son immunité parlementaire.</p> <p>Depuis ce jour, des manifestations violentes pour exiger la libération de M. Sonko ont été notées dans différentes localités du pays, notamment à Dakar et à Bignona (Ziguinchor) où le premier décès par balle est survenu, le jeudi 04 mars 2021. À Yeumbeul (Dakar), un jeune de 17 ans a été tué par balle, le même jour. Le lendemain, une fille a été poignardée à mort par les manifestants qui auraient emporté son téléphone portable aux Parcelles assainies (Dakar).</p> <p>De même, des actes de violences, de vandalisme et de pillage des biens publics et privés ont été notés dans certaines localités du pays. Des chaînes de supermarché, les stations-services et des banques semblent être la cible de certains groupes mêlés aux manifestants. Au moins seize (16) magasins de Dakar et de sa banlieue, dont la plupart ont des enseignes françaises, ont été attaqués et pillés. Deux (2) banques de la banlieue dakaroise ont également été attaquées. Au total, entre 350 000 000 à 400 000 000 de FCFA auraient été emportés².</p> |

¹ <http://www.ansd.sn/>

² https://www.seneneews.com/actualites/economie/banques-economie/manifestations-ecobank-egalement-attaquee-une-grosse-somme-dargent-emportee_350314.html

Dans la foulée, le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) a suspendu pour 72 heures, du jeudi 04 mars à 17h GMT au dimanche 07 mars 2021 à 17h GMT, le signal de deux (2) télévisions privées, Sen TV et Walf TV, à qui il est reproché la diffusion « *en boucle des images de violence* ».

De nombreux blessés sont à dénombrer aussi bien dans les rangs des forces de sécurité que dans ceux des manifestants. Parmi les blessés, un gendarme, membre du Groupement d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN) et un civil, qui voulaient lancer des grenades lacrymogènes, ont perdu leurs mains.

Des personnes soupçonnées d'être des « milices » ont été aperçues aux côtés des forces de sécurité avec des bâtons en main. Pour le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, il s'agit de policiers et gendarmes en tenue civile. De même, le tribunal de Pikine-Guédiawaye (banlieue dakaraise) et celui de Diourbel ont été attaqués par des manifestants. Ce que l'Union des Magistrats Sénégalais (UMS) a condamné dans un communiqué daté du 04 mars 2021.

Le 05 mars 2021, M. Ousmane Sonko, a fait face au doyen des juges d'instruction du tribunal de Dakar en l'absence de ses avocats, qui n'ont pas été autorisés à prendre part à l'audition, après que le juge du 8ème cabinet dudit tribunal s'est désisté pour « convenances personnelles ». Trois (3) charges pèsent contre lui : « Appel à l'insurrection, viols et trouble à l'ordre public ». Il est maintenu en garde à vue et est convoqué le lundi 8 mars à 11 heures. Le doyen des juges a lancé une nouvelle procédure de levée de l'immunité parlementaire de M. Sonko pour prendre en compte les nouvelles charges.

Les manifestations se sont poursuivies toute la journée du vendredi 05 mars. Dans la soirée, le Ministre de l'intérieur et de la Sécurité publique a fait une déclaration, après deux (2) communiqués dans lesquels le gouvernement a condamné les actes de violence et averti les manifestants³. À Thiès et à Dakar, quatre (04) femmes auraient été violées au cours des manifestations⁴. De même, vingt-cinq (25) détenus se sont évadés de la Maison d'Arrêt et Correction de Mbour (Thiès).

Le même jour, le Représentant des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) a lancé un appel à la retenue et au calme et a exhorté les autorités « *à prendre les mesures nécessaires pour apaiser la situation et assurer le droit constitutionnel de manifester pacifiquement* ».

Le 06 mars, la Commission de la CEDEAO a fait un communiqué dans lequel, elle a appelé au calme et à la retenue et à la garantie des libertés de manifester pacifiquement des manifestants ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires pour apaiser les tensions.

Le 06 mars, la brigade de gendarmerie de Diaobé (Kolda) a été prise d'assaut et incendiée par des groupes d'individus. Attaque que la Gendarmerie nationale, a condamnée à travers un communiqué daté du 07 mars, car, étant susceptibles selon elle, d'annihiler les efforts consentis durant des années pour relever le niveau de sécurité des

³ https://www.seneneews.com/actualites/debordements-le-gouvernement-condamne-et-avertit-les-manifestants_350197.html

⁴ https://www.seneneews.com/actualites/thies-des-assaillants-violent-trois-femmes-dans-un-hotel_350727.html

personnes et des biens. Pire, elles affaiblissent le potentiel des unités et pourraient surtout créer une situation favorable à la criminalité et au grand banditisme dans ces localités. Elle a en outre demandé aux commandants de Caserne de prendre « toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sauvegarde de leurs cantonnements conformément aux lois et règlements en vigueur ».

Le même jour, certains partis de l'opposition et des mouvements de la société civile regroupés sous le vocable de Mouvement de Défense de la Démocratie (M2D) ont appelé à trois (3) jours de manifestation sur tout le territoire, à partir du lundi 08 mars 2021⁵.

Dans des vidéos largement relayées sur les réseaux sociaux, le même jour, des personnes qui ont été aperçues aux côtés des forces de sécurité les jours précédents, ont été filmées en train de faire usage d'armes à feu et de tirer sur des manifestants en fuite⁶.

Le 07 mars 2021, l'enquêteur chargé de l'affaire de viols présumés a démissionné de la gendarmerie⁷. Il accuse l'Etat de le faire suivre par des agents des renseignements généraux et de l'avoir mis sur écoute, le soupçonnant d'avoir divulgué les procès-verbaux des auditions des personnes concernées au premier chef. Cette démission intervient après que le juge d'instruction du 8^{ème} cabinet du tribunal de Dakar s'est lui-même dessaisi de l'affaire pour « *convenances personnelles* » et « *craintes pour sa famille* ». Son indépendance ayant préalablement été remise en cause par M. Ousmane Sonko⁸.

Le 07 mars 2021, l'Armée sénégalaise s'est dirigée vers la Capitale, Dakar en provenance des régions de Kaolack et Thiès, après avoir été réquisitionnée par le gouvernement pour venir en appont aux forces de sécurité à Dakar⁹. Pour un militaire interviewé : « *Nous ne sommes pas à Dakar pour Ousmane Sonko, ni pour Macky Sall. L'armée a été saisie pour ramener la paix et protéger les biens privés et publics. Nous sommes pour le Sénégal. Nous avons pour mission de rasséréner et d'éviter que d'autres forces obscures devancent les vrais manifestants* »¹⁰.

Le même jour, les Ambassades de l'Union européenne et de ses Etats membres ainsi que celles du Canada, de la Corée du Sud, des Etats-Unis, du Japon, du Royaume-Uni et de la Suisse ont fait une déclaration commune dans laquelle elles ont appelé « *à la retenue, à éviter la violence, à la protection des personnes et des biens ainsi qu'à une restauration pacifique du calme et du dialogue* »¹¹.

⁵<https://www.rfi.fr/en-bref/20210306-s%C3%A9n%C3%A9gal-le-mouvement-de-d%C3%A9fense-de-la-d%C3%A9mocratie-appelle-%C3%A0-trois-jours-de-manifestations>

⁶ <https://twitter.com/citizensDiop/status/1368212754541215744>

⁷https://www.seneneews.com/actualites/urgent-apres-avoir-constate-des-magouilles-dans-laffaire-ousmane-sonko-lenqueteur-oumar-toure-demissionne-de-la-gendarmerie_350472.html

⁸ <https://www.xalimasn.com/affaire-adi-sarr-sonko-pourquoi-le-juge-dinstruction-du-8eme-cabinet-sest-retire-du-dossier/>

⁹https://www.seneneews.com/actualites/societe/securite-2/urgent-larmee-se-dirige-vers-dakar-walf_350482.html

¹⁰https://www.seneneews.com/actualites/societe/securite-2/un-militaire-arrive-a-dakar-sexprime-nous-ne-sommes-ni-pour-macky-ni-pour-sonko-notre-mission-est-de_350532.html

¹¹<https://www.neoafrikanews.com/senegal-le-corps-diplomatique-appelle-egalement-au-calme/>

Le rapport de Suivi de la Situation est un document analytique périodique conçu par WANEP à travers son Système³ national d'alerte Précoce (NEWS) pour suivre l'évolution des tendances spécifiques à une menace donnée ; c'est une contribution de la société civile pour la paix et la sécurité au Sénégal.

De leurs côtés, les différentes autorités religieuses et coutumières du pays, certains membres de la société civile et le Médiateur de la République ont tour à tour, lancé des messages de paix et de stabilité¹².

Dans un communiqué conjoint du 7 mars 2021, les ministères de l'éducation nationale et de l'emploi, de la formation professionnelle de l'apprentissage et de l'insertion ont annoncé la suspension des cours du lundi 08 mars au samedi 13 mars 2021 et leur reprise le lundi 15 mars 2021 à 8h, en raison de la situation de troubles. Idem pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le Gouverneur de Dakar a, pour sa part, pris un arrêté portant interdiction temporaire de circulation de motos sur toute l'étendue du territoire régional, le même jour, valable du dimanche 07 mars à 15 heures au mercredi 10 mars à 21 heures.

Le lundi 08 mars, des manifestations violentes se sont poursuivies et ont occasionné au moins deux (2) morts à Dakar, et ce, même après la levée de la garde à vue et la libération de M. Ousmane Sonko et de deux (2) de ses proches. Pour rappel, il a été inculpé et placé sous contrôle judiciaire par la justice, le lundi 08 mars 2021 pour « *viols et menaces de mort* » et « *appel et participation à un mouvement insurrectionnel* », le troisième chef d'inculpation, « *trouble à l'ordre public et participation à une manifestation non autorisée* », ayant été abandonné¹³. Il est à noter que l'Assemblée nationale a de nouveau été saisie d'une demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Sonko en vue d'ajouter la nouvelle charge à son dossier d'accusation.

Pour les organisateurs des manifestations censées être pacifiques, leur objectif « *va au-delà de la libération de Ousmane Sonko* ». À côté de la libération des autres prisonniers « *politiques* », ils réclament la restauration de la démocratie et « *des gages que l'Etat revienne à la Constitution et aux valeurs démocratiques du Sénégal* »¹⁴. Ils ont annoncé que le Mouvement saisirait la Cour pénale internationale (CPI) pour enquête, du fait des décès de certains manifestants¹⁵.

Quelques heures après sa libération, M. Ousmane Sonko qui a fait un communiqué de presse¹⁶, a entre autres demandé aux manifestants de ne pas se diriger vers le palais de la République pour y déloger le Président de la République et a appelé aux manifestations pacifiques. Il a en outre posé des conditions dont l'indemnisation des victimes et de leurs familles, l'ouverture d'une enquête indépendante pour déterminer les auteurs des tueries et les poursuivre, la création des conditions transparentes pour des élections locales et législatives en 2022 et présidentielle en 2024, une renonciation définitive du Président de la République à un éventuel troisième mandat. Il a également

¹²https://www.youtube.com/watch?v=Fy1WBde2R0&feature=youtu.be&ab_channel=DTVS%C3%A9n%C3%A9gal;
https://cafeactu.com/2021/03/08/declaration-des-veques-du-senegal-suite-aux-manifestations-enregistrees-sur-toute-letendue-du-territoire/?fbclid=IwAR3RI5_pFM3Zi2zL5huolBf0_Pf3atqkCV1uN2rJGMLWwgyiZP4IHhKEA;
<https://cafeactu.com/2021/03/08/le-cadre-unitaire-de-lislam-au-senegal-cudis-demande-instamment-au-mouvement-de-defense-de-la-democratie-m2d-de-lever-son-mot-dordre-de-manifestation/>

¹³https://www.seneweb.com/actualites/sous-contrôle-judiciaire-deux-charges-pesent-toujours-sur-ousmane-sonko-le-troisieme-retire_350609.html

¹⁴ https://seneweb.com/news/Societe/fatou-blondin-diop-m2d-laquo-nous-mainte_n_342275.html

¹⁵ https://www.seneweb.com/news/Politique/manifestants-tues-la-cpi-sera-saisie-par_n_342250.html

¹⁶ <https://cafeactu.com/2021/03/09/sencafeactu-du-9-mars-2021/>

Le rapport de Suivi de la Situation est un document analytique périodique conçu par WANEP à travers son Système 4 national d'alerte Précoce (NEWS) pour suivre l'évolution des tendances spécifiques à une menace donnée ; c'est une contribution de la société civile pour la paix et la sécurité au Sénégal.

demandé au Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) de remettre les armes aux Forces Armées sénégalaises pour une paix durable. Ce à quoi le MFDC a répondu en affirmant avoir « écouté et entendu » cette proposition qu'ils « étudieront »¹⁷.

Le même jour, le Président de la République quant à lui, s'est adressé à la Nation, pour la première fois, depuis le début des manifestations. Dans son discours, le Chef de l'Etat dit avoir compris les motivations des manifestants et s'est engagé à agir de manière urgente pour un retour à une situation plus favorable. De même, il a promis un soutien de l'Etat aux familles des victimes des émeutes et la prise en charge des blessés. Tout en s'engageant à consolider l'Etat de droit avec le renforcement des acquis, il a demandé que l'on laisse la justice faire son travail de façon indépendante et s'est engagé à réorienter des allocations budgétaires pour améliorer de façon substantielle et urgente les réponses aux besoins des jeunes en matière de formation, d'emploi, de financement de projets et de soutien à l'entrepreneuriat et au secteur informel¹⁸. Le Chef de l'Etat a annoncé un allègement du couvre-feu qui est désormais fixé de minuit à cinq heures du matin dans les régions de Dakar et de Thiès, localités les plus touchées par la deuxième vague de la pandémie au Sénégal. Il a également appelé « *toutes les forces vives de la nation à l'apaisement pour honorer ainsi la femme sénégalaise* » au cours de cette journée du 08 mars.

Selon la Croix-Rouge sénégalaise, entre le 03 et le 08 mars 2021, il y a eu au moins dix (10) jeunes décédés et près de 590 personnes blessées, au cours des manifestations consécutives à l'arrestation de M. Ousmane Sonko¹⁹. Après l'annonce de ces chiffres, le décès d'un blessé a été annoncé, portant ainsi le chiffre total de décès à onze (11)²⁰.

Le 09 mars, les organisateurs de la marche pacifique ont finalement décidé de suspendre les manifestations prévues les mardi 9 et mercredi 10 mars 2021²¹.

REPOSES :

- Interdiction et dispersion des manifestations par les forces de sécurité ;
- Libération et placement sous contrôle judiciaire de M. Sonko ;
- Réquisition de l'Armée pour la protection des personnes et des biens ainsi que pour un retour de la paix ;
- Appels incessants des différents guides religieux, de certains membres de la société civile, de WANEP- Sénégal et d'autres organisations non gouvernementales, du Médiateur de la République, des représentations diplomatiques et des organisations régionales et internationales au calme et à la retenue ;
- Suspension des cours par les ministères de tutelle ;
- Arrêté gubernatorial portant interdiction temporaire de circuler à moto sur toute l'étendue du territoire régional de Dakar ;
- Discours d'apaisement de M. Ousmane Sonko et du Président de la République ;
- Suspension par les organisateurs des manifestations du 09 et du 10 mars.

¹⁷ https://www.seneneews.com/actualites/depot-des-armes-en-casamance-la-reponse-du-mfdc-a-ousmane-sonko_350776.html

¹⁸ <https://www.sec.gouv.sn/actualites/C3%A9/message-%C3%A0-la-nation-de-son-excellence-monsieur-le-pr%C3%A9sident-de-la-r%C3%A9publique>

¹⁹ https://www.pressafrik.com/Violences-au-Senegal-au-moins-10-morts-et-plus-de-500-blesses-Croix-Rouge_a228891.html

²⁰ https://www.seneneews.com/actualites/tension-sociale-voici-la-liste-des-manifestants-tues_350785.html

²¹ https://www.seneneews.com/actualites/derniere-minute-les-manifestations-prevues-ce-mardi-9-et-le-mercredi-10-mars-suspendues_350747.html

Le rapport de Suivi de la Situation est un document analytique périodique conçu par WANEP à travers son Système national d'alerte Précoce (NEWS) pour suivre l'évolution des tendances spécifiques à une menace donnée ; c'est une contribution de la société civile pour la paix et la sécurité au Sénégal. 5

RECOMMANDATIONS / OPPORTUNITES :

Aux autorités gouvernementales

- Privilégier les moyens pacifiques et non violents de résolution de la crise ;
- Œuvrer pour un retour rapide et durable de la paix et de la stabilité ;
- Ouvrir une enquête indépendante pour faire la lumière sur les décès et les éventuelles bavures ;
- Mettre tout en œuvre pour assurer l'exercice effectif et continu des libertés fondamentales ;
- Communiquer des messages de paix et de non-violence.

À la société civile

- Poursuivre des appels à la non-violence, au calme et à la retenue ;
- Aider les autorités publiques à communiquer des messages de paix et de non-violence ;
- Faire un plaidoyer auprès des acteurs concernés pour une médiation et une sortie de crise pacifique.

À l'opposition

- Privilégier les moyens pacifiques et non-violents de résolution de la crise ;
- Appeler les manifestants au calme et à la retenue ;
- Se désolidariser de toute manifestations violentes et de tout acteur violent.

À la population

- Eviter par tout moyen l'escalade de la situation actuelle ;
- Privilégier les manifestations pacifiques ;
- Eviter les actes de vandalisme, de pillage et de destruction de biens publics et privés ;
- Se désolidariser de toute manifestation violentes et de tout acteur violent ;
- Continuer à respecter les mesures barrières pour aider l'Etat à lutter efficacement contre la propagation du Covid-19.

À travers son Système National d'Alerte Précoce communément appelé NEWS, le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP-SN), élabore et diffuse à la fin de chaque mois un bulletin mensuel sur la sécurité humaine afin d'informer les différents acteurs et/ou partenaires et formuler des recommandations à l'endroit des différents décideurs pour une approche de solution aux alertes données.

Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs terrains de WANEP-SN mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

Cité Damef, derrière le stade Léopold Sédar Senghor, lot n° 20 Dakar - SENEGAL. BP 26365 Parcelles Assainies – Dakar, tel (221) 33 855 02 16

e-mail: wane-senegal@wanep.org / www.news.wanep-senegal.org / www.wanep.org

Le rapport de Suivi de la Situation est un document analytique périodique conçu par WANEP à travers son Système national d'alerte Précoce (NEWS) pour suivre l'évolution des tendances spécifiques à une menace donnée ; c'est une contribution de la société civile pour la paix et la sécurité au Sénégal.